

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique****Soixante-quatorzième session**

Bangkok, 11-16 mai 2018

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission, y compris les activités des institutions régionales**Rapport sur l'exécution du programme pour l'exercice biennal 2016-2017****Note du secrétariat***Résumé*

Le présent rapport dresse un bilan des progrès accomplis dans l'exécution du programme de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) pour l'exercice biennal 2016-2017, sur la base des résultats escomptés tels qu'énoncés dans le cadre stratégique pour chacun des sous-programmes pour la période 2016-2017. Il met en lumière les réalisations et résultats du programme, par sous-programme, pour l'exercice biennal 2016-2017. L'appréciation des réalisations et des résultats du programme s'appuie sur les informations recueillies auprès des utilisateurs finals des produits et services du secrétariat au moyen d'enquêtes, d'entretiens, d'évaluations ou autres examens.

Le présent rapport a été examiné par le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission à sa 375^e session.

La Commission est invitée à examiner le présent rapport et à formuler des observations sur l'exécution générale du programme de la CESAP et ses neuf sous-programmes. Au vu des enseignements tirés, elle pourra également donner au secrétariat des orientations quant aux modalités futures de mise en œuvre qui amélioreraient l'efficacité de la CESAP.

* ESCAP/74/L.1/Rev.1.

I. Principaux résultats obtenus dans la mise en œuvre du programme de l'exercice biennal 2016-2017

1. Pour relever les défis régionaux et appuyer l'intégration équilibrée des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a continué d'agir en tant que plateforme intergouvernementale la plus inclusive de la région et de promouvoir des solutions novatrices et le partage des connaissances et des bonnes pratiques. Dans l'optique de la mise en œuvre, du suivi et de l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030, elle a mené les travaux de recherche et d'analyse et la coopération technique nécessaires pour élaborer et mettre en œuvre, entre autres, des politiques fondées sur des données factuelles concernant les questions macroéconomiques et le financement du développement, le commerce et l'investissement, la technologie et l'innovation, les transports et la connectivité, l'environnement, la gestion des ressources naturelles et le développement urbain, les dimensions sociales, les statistiques et l'énergie. Au cours de la période 2016-2017, elle a aidé ses États membres à définir les priorités régionales et à formuler des positions et établir des partenariats pour faire progresser la mise en œuvre du Programme 2030 de manière intégrée et équilibrée grâce à ses travaux normatifs et analytiques et au renforcement des capacités. Au cours de l'exercice biennal, le Forum annuel Asie-Pacifique pour le développement durable a été confirmé comme mécanisme régional de suivi et d'examen du Programme 2030, et une feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique a été approuvée par les États membres. Ces derniers ont renouvelé leur engagement en faveur de la coopération et de l'intégration économiques régionales dans la Déclaration ministérielle sur le renforcement de la coopération et de l'intégration économiques régionales à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique.

Défis et enseignements tirés

2. La réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelon international souffre souvent des carences des cadres et capacités institutionnels ainsi que des différences de niveau de développement entre les États membres, qui affectent leur capacité à concevoir et à mettre en œuvre efficacement des politiques fondées sur des données probantes. Pour relever ces défis, les mécanismes visant à élargir la coopération et l'intégration économiques régionales, la coordination des politiques et les approches multisectorielles doivent être encore renforcés. La réalisation du Programme 2030 nécessite une expertise polyvalente et une structure institutionnelle intégrée aux niveaux régional, sous-régional et national. La diversité des capacités techniques et institutionnelles des États membres se reflète dans la mise en œuvre des cadres et plans d'action mondiaux et régionaux. S'agissant de la fourniture d'une assistance, l'un des facteurs clefs est l'exécution intégrée des activités intergouvernementales, analytiques et de renforcement des capacités de la CESAP en coopération avec les partenaires de développement.

II. Résultats obtenus au cours de l'exercice biennal 2016-2017¹

A. Direction exécutive et administration

Objectif de l'Organisation : Veiller à l'exécution intégrale des décisions des organes délibérants et au respect des politiques et procédures de l'Organisation dans la gestion du programme de travail et des ressources humaines et financières de la CESAP

Réalisation escomptée : a) Le programme de travail est géré efficacement

Énoncé des réalisations : À la fin de l'exercice biennal, 99 % des produits demandés par les organes délibérants ont été fournis dans les délais prescrits (contre un objectif de 93 % pour l'exercice biennal). Il en résulte l'offre d'une structure qui permet aux décideurs des États membres et des membres associés d'examiner les politiques relatives aux questions régionales émergentes et critiques qui pourraient éclairer les discussions mondiales et permettre à celles-ci d'avoir des retombées dans le contexte régional. Ces dialogues régionaux et sous-régionaux ont été renforcés par une analyse bien documentée et fondée sur des données factuelles, puis par le renforcement des capacités dans le domaine du développement économique et social, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030.

Réalisation escomptée : b) Recensement des questions d'importance critique et des nouvelles questions intéressant le programme de développement régional

Énoncé des réalisations : À ses soixante-douzième et soixante-treizième sessions, la Commission a adopté au total 76 décisions et 21 résolutions qui auront un impact à long terme. Plus précisément, l'adoption de la résolution 72/6 de la Commission intitulée « S'engager à mettre en œuvre avec efficacité le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique » et de sa résolution 73/9 relative à la feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique a précisé les mandats définis par les États membres pour appuyer la mise en œuvre du Programme 2030. Au total, à la fin de l'exercice biennal, 230 recommandations (contre un objectif de 110 pour l'exercice biennal) avaient été formulées par des organes intergouvernementaux sur des questions nouvelles nécessitant une attention particulière.

Réalisation escomptée : c) Amélioration de la cohérence des politiques et de la coordination entre les organismes des Nations Unies dans la région de l'Asie et du Pacifique

Énoncé des réalisations : Durant la période 2016-2017, la cohérence des politiques et la coordination entre les organismes des Nations Unies et les partenaires de développement se sont améliorées avec la reformulation des groupes de travail thématiques du Mécanisme de coordination régionale pour

¹ Les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les produits mentionnés dans la présente section figurent dans le budget-programme (A/70/6 (Sect. 19)) approuvé par l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session dans ses résolutions 70/249 A-C et dans le rapport du Secrétaire général sur la récapitulation des modifications à apporter au plan-programme biennal à la suite de l'élaboration du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 (A/71/85) approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 71/6.

l'Asie et le Pacifique. De nouveaux mandats ont été établis, faisant correspondre le travail conjoint mené en matière d'élaboration de projets et de politiques avec le Programme 2030, pour les groupes de travail thématiques portant sur la croissance économe en ressources ; les sociétés durables ; le développement inclusif et la lutte contre la pauvreté ; la réduction des risques de catastrophe et la résilience en cas de catastrophe ; l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes ; l'éducation à l'horizon 2030 et au-delà ; et les statistiques, pour lesquelles un nouveau groupe de travail vient d'être mis en place. Soixante-trois produits communs (rapports analytiques et réunions régionales) ont été exécutés (contre un objectif de 30 pour l'exercice biennal). Par exemple, le groupe de travail thématique sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, coprésidé par la CESAP et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), a mené des travaux analytiques sur les mécanismes de financement et d'investissement pour l'égalité des sexes et sur l'autonomisation économique des femmes dans un monde du travail en mutation. Les recommandations de politique générale émises par les forums régionaux organisés par ledit groupe de travail thématique ont appuyé la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique et ont inspiré les travaux des soixantième et soixante et unième sessions de la Commission de la condition de la femme. Parmi les principales réalisations menées dans le cadre du Mécanisme de coordination régionale, on relèvera l'approbation du Plan d'action pour la mise en œuvre de la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et l'Organisation des Nations Unies (2016-2020), le Plan d'action stratégique conjoint ASEAN-ONU pour la gestion des catastrophes et le Plan d'action ASEAN-ONU sur l'environnement et les changements climatiques (2016-2020).

Réalisation escomptée : d) Meilleure visibilité du rôle joué par la CESAP dans la promotion d'un développement économique et social équitable et sans exclusive dans la région de l'Asie et du Pacifique

Énoncé des réalisations : Au 31 décembre 2017, on a relevé 643 mentions de l'ensemble des activités et des grandes orientations de la CESAP dans les principaux médias de l'Asie et du Pacifique (contre un objectif de 160 pour l'exercice biennal) ainsi que 488 mentions concernant 29 éditoriaux rédigés par la Secrétaire exécutive, dans les principaux organes d'information régionaux et nationaux (contre un objectif de 50 pour l'exercice biennal).

Réalisation escomptée : e) Respect des délais de présentation des manuscrits aux services des conférences et de la documentation

Énoncé des réalisations : À la fin de l'exercice biennal, 52,6 % des documents de pré-session avaient été soumis dans le délai prescrit de 10 semaines (contre un objectif de 100 % pour l'exercice biennal). Ce faible taux d'exécution est imputable aux consultations internes sur l'élaboration des documents, la Commission et ses organes subsidiaires devant aligner leurs priorités sur les nouveaux mandats découlant du Programme 2030. La CESAP a pris diverses mesures pour atteindre l'objectif biennal, qui se sont traduites par une amélioration du taux d'exécution, qui est passé de 40 % à la fin du deuxième trimestre à 50,7 % à la fin du troisième trimestre et à 52,6 % à la fin de l'exercice biennal. Plus important encore, le taux d'exécution est passé de 35,13 % pour la soixante-douzième session de la Commission en 2016 à 81,39 % pour la soixante-treizième session en 2017.

B. Sous-programme 1. Politique macroéconomique, réduction de la pauvreté et financement du développement

Objectif de l'Organisation : Améliorer la coopération économique régionale et faciliter l'établissement de politiques macroéconomiques tournées vers l'avenir pour favoriser un développement durable et partagé, le but étant notamment de réduire la pauvreté et d'atteindre les objectifs de développement arrêtés sur le plan international, notamment ceux énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030

Réalisation escomptée : a) Favoriser une meilleure compréhension par les décideurs et les autres groupes cibles des politiques propices à la croissance économique, à la réduction de la pauvreté et à la réduction des écarts de développement dans la région

Énoncé des réalisations : Les réunions d'experts tenues au cours de l'exercice biennal ont donné lieu à de nombreux débats techniques et à des retours d'information positifs à propos des documents établis par la CESAP. Le nombre d'articles et de références par les gouvernements, les milieux universitaires et les médias concernant l'*Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique* et le *Rapport sur le développement des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers* a été de 767 (contre un objectif de 850 pour l'exercice biennal). Il faut garder à l'esprit que seules les références dans les médias de langue anglaise sont prises en compte et que les références à l'*Asia-Pacific Development Journal* ne sont pas comptées. Qui plus est, ce résultat a été obtenu malgré la réduction de plus de 30 % du nombre de lieux où ces publications ont été lancées en 2016-2017, en comparaison avec l'exercice biennal précédent. Les références ont été faites dans des médias mondiaux de premier plan tels que la British Broadcasting Corporation (BBC), Bloomberg, Cable News Network (CNN), le Financial Times et Reuters, ainsi que dans des médias nationaux à l'intérieur et à l'extérieur de la région.

Réalisation escomptée : b) Faire mieux entendre la voix de la région dans les instances mondiales de développement et renforcer la coopération économique et financière afin de favoriser un développement partagé, équitable, durable et résilient

Énoncé des réalisations : La CESAP a organisé deux dialogues de haut niveau sur le suivi du financement du développement en Asie et dans le Pacifique en 2016-2017. Ces deux dialogues avaient pour objectif de faire mieux comprendre aux États membres comment le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement pouvait être mis en œuvre dans la région à l'appui du Programme 2030, et les participants aux dialogues ont défini les domaines devant faire l'objet de coopération régionale. Les documents finals des dialogues ont été soumis à la Commission à sa soixante-douzième session par le Gouvernement de la République de Corée et à sa soixante-treizième session par le Gouvernement sri-lankais. La deuxième Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique a étudié comment la région pourrait assurer efficacement la coopération et l'intégration économiques régionales à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030 et a adopté une déclaration ministérielle (contre un objectif de 3 documents finals et résolutions pour l'exercice biennal).

Réalisation escomptée : c) Aider les États membres, notamment les pays ayant des besoins particuliers, à se donner les moyens de concevoir et d'exécuter des politiques de développement permettant de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de réaliser les autres objectifs de développement arrêtés sur le plan international, y compris l'égalité des sexes

Énoncé des réalisations : La plupart des pays de la région, y compris les pays ayant des besoins particuliers, ont intégré les objectifs de développement durable dans leurs stratégies de développement. Les gouvernements se sont fermement engagés à atteindre les objectifs de développement durable en veillant à assurer la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul) et des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) en 2016. Globalement, 86 % des participants aux activités de la CESAP (contre un objectif de 85 % pour l'exercice biennal) ont indiqué que les activités visant à promouvoir le renforcement des capacités aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030 leur avaient permis de concevoir et de mettre en œuvre des politiques de développement économique propres à assurer la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international et de mieux comprendre les difficultés rencontrées pour combler les insuffisances infrastructurelles dans les pays les moins avancés et financer les investissements nécessaires.

Réalisation escomptée : d) Aider les États membres à se donner les moyens de concevoir et d'appliquer des politiques et des mesures de développement favorisant l'agriculture durable et la sécurité alimentaire qui profitent autant aux femmes qu'aux hommes, aux filles qu'aux garçons

Énoncé des réalisations : En 2016 et 2017, le Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable a continué de mener des recherches analytiques, des activités de renforcement des capacités et de dialogue sur les politiques, ainsi que diverses activités de partage des connaissances et de réseautage. Ces différentes activités ont permis de mieux faire connaître les options novatrices et émergentes et ont contribué à améliorer les capacités institutionnelles des États membres en matière d'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles pour une agriculture durable, y compris les politiques et mesures pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable, ainsi que les méthodes de suivi des progrès accomplis. Parmi les autres sujets traités figuraient le renforcement de la résilience du secteur agricole face aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques, les instruments de marché pour promouvoir une agriculture durable, l'évaluation rurale participative et la participation des parties prenantes à l'élaboration des stratégies locales. Quarante-huit pour cent des participants interrogés ont indiqué qu'ils avaient utilisé les connaissances et les compétences acquises dans le cadre des activités de la CESAP pour promouvoir l'agriculture durable et la sécurité alimentaire (contre un objectif de 85 % pour l'exercice biennal).

C. Sous-programme 2. Commerce et investissement

Objectif de l'Organisation : Promouvoir le commerce, l'investissement, le développement des entreprises, l'innovation et le transfert de technologie comme facteurs d'un développement durable qui profite à tous dans la région de l'Asie et du Pacifique

Réalisation escomptée : a) Renforcement de la connaissance qu'ont les pays membres de la CESAP des tendances, des questions nouvelles et des possibilités d'action fondées sur des données factuelles dans les domaines du commerce et de l'investissement et les domaines apparentés du développement des entreprises, de l'innovation et du transfert de technologie, à l'appui d'un développement durable qui profite à tous

Énoncé des réalisations : Les produits relatifs au commerce et à l'investissement exécutés par la CESAP ont suscité un vif intérêt dans les publications axées sur les politiques et les médias et parmi les décideurs, avec 61 articles et références (contre un objectif de 35 pour l'exercice biennal) et 2 582 téléchargements (contre un objectif de 40 000 pour l'exercice biennal). L'écart entre le nombre de téléchargements effectifs et l'objectif biennal, qui n'a pu être ramené au niveau plus réaliste de 1 700, est dû à l'introduction, avec le lancement du nouveau site Web de la CESAP, d'un ensemble d'outils statistiques qui différencient les recherches et les téléchargements par des utilisateurs humains des activités des robots et des moteurs de recherche. Parmi les principaux outils d'analyse figurent l'*Asia-Pacific Trade and Investment Report*, dans lequel est examinée la question de savoir comment renforcer le rôle du commerce et de l'investissement dans la mise en œuvre des objectifs du développement durable, la série d'études sur le commerce, l'investissement et l'innovation, la série de documents de travail sur le commerce, l'investissement et l'innovation, la série intitulée *ESCAP Trade Insights* et la série consacrée à la base de données CESAP-Banque mondiale sur les coûts du commerce. De plus, le Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation sur le commerce a continué de promouvoir les travaux analytiques nécessaires pour améliorer la formulation de politiques avisées et la compréhension des options possibles en matière de politique commerciale, tandis que le Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce et le transport sans papier en Asie et dans le Pacifique a continué de faire mieux connaître le commerce transfrontière sans papier et la facilitation du commerce en général.

Réalisation escomptée : b) Renforcement des mécanismes de coopération régionale dans les domaines du commerce, de l'investissement, du développement des entreprises, de l'innovation et du transfert de technologie à l'appui d'un développement durable qui profite à tous

Énoncé des réalisations : Les États membres de la CESAP ont adopté l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique à la soixante-douzième session de la Commission. La quatrième session du Conseil ministériel de l'Accord commercial Asie-Pacifique s'est tenue en janvier 2017 et un nouveau protocole a été signé, comprenant des listes nationales révisées de concessions tarifaires et les Règles d'origine pour l'Accord commercial Asie-Pacifique. Trente-sept États membres de la CESAP ont trouvé utiles les mécanismes de coopération régionale, appuyés par la CESAP, sur le commerce, l'investissement et le développement des entreprises (contre un objectif de 20 pour l'exercice biennal). Quarante-deux États membres ont trouvé utiles les mécanismes de coopération régionale, promus par le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le

transfert de technologie et le Centre pour la mécanisation agricole durable, pour encourager l'innovation et développer et transférer la technologie (contre un objectif de 10 pour l'exercice biennal). Dans le cadre de l'Accord commercial Asie-Pacifique, la marge de préférences moyenne était de 32,5 % (contre un objectif de 35 % pour l'exercice biennal) et le nombre de produits bénéficiant de préférences était de 10 677 (contre un objectif de 10 000 pour l'exercice biennal).

Réalisation escomptée : c) Renforcement de la capacité des États membres de la CESAP de formuler et mettre en œuvre des politiques en matière de commerce, d'investissement, d'innovation, de développement des entreprises et de transfert de technologie, y compris des politiques tenant compte de la problématique femmes-hommes, à l'appui d'un développement durable qui profite à tous

Énoncé des réalisations : La CESAP a formé plus de 1 900 participants au moyen de plus de 50 activités de renforcement des capacités en matière d'élaboration des politiques dans les domaines du commerce et de l'investissement. En moyenne, 91,2 % des participants (contre un objectif de 85 % pour l'exercice biennal) ont indiqué avoir amélioré leur capacité d'élaborer ou de mettre en œuvre des politiques en matière de commerce, d'investissement et de développement des entreprises. En outre, 96,7 % des participants (contre un objectif de 80 % pour l'exercice biennal) aux activités organisées par le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie et le Centre pour la mécanisation agricole durable ont indiqué avoir amélioré leur capacité d'élaborer ou de mettre en œuvre des politiques favorisant l'innovation et le transfert de technologie, y compris dans le domaine de la mécanisation agricole. Les produits analytiques, notamment ceux bénéficiant de l'appui de la CESAP dans le cadre du Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation sur le commerce et du Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce et le transport sans papier en Asie-Pacifique, ont contribué au renforcement des capacités nécessaires pour assurer une conception et une mise en œuvre plus efficaces des politiques et des accords internationaux.

D. Sous-programme 3. Transports

Objectif de l'Organisation : Renforcer la coopération et l'intégration régionales dans le domaine des transports pour un développement durable qui profite à tous

Réalisation escomptée : a) Renforcement de la capacité des États membres de la CESAP de formuler et mettre en œuvre des politiques et programmes de transport qui concourent à un développement durable, équitable et sans exclusive et tiennent compte de la problématique femmes-hommes

Énoncé des réalisations : Les activités de la CESAP dans les domaines du développement durable des transports urbains, des transports intelligents, de la sécurité routière et des transports ruraux ont conduit à l'élaboration et à la mise en œuvre de 95 initiatives de politique générale dans les États membres, dont il a été rendu compte, concernant notamment la planification et le développement des systèmes de transports publics urbains, des mesures visant à améliorer la sécurité routière, y compris la sécurité des infrastructures et la sécurité des usagers vulnérables, et l'amélioration de l'accès en zone rurale (contre un objectif de 95 pour l'exercice biennal). Parmi les autres réalisations, on peut citer l'adoption de la mise à jour des Objectifs, buts et indicateurs

régionaux en matière de sécurité routière en Asie et dans le Pacifique (2016-2020), conformément aux objectifs et cibles de développement durable, l'application pilote d'un indice de transport urbain durable, l'élaboration de cadres directifs pour l'installation et l'utilisation de systèmes de transport intelligents dans les zones urbaines et l'initiative visant à élaborer des directives pour l'utilisation de systèmes de transport intelligents dans la région et pour le développement d'un accès durable en zone rurale. Deux volumes du *Transport and Communications Bulletin for Asia and the Pacific* ont été publiés, portant sur l'accès durable aux transports ruraux et les objectifs de développement durable, et comprenant des documents de recherche et des études de cas sur l'accès en zone rurale.

Réalisation escomptée : b) Renforcement de la capacité des États membres de la CESAP de planifier, créer et mettre en place des réseaux internationaux de transport intermodal tels que le réseau de la Route d'Asie, le réseau du Chemin de fer transasiatique, les transports maritimes interinsulaires et les ports secs d'importance internationale

Énoncé des réalisations : La CESAP a poursuivi ses travaux concernant les réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique et les ports secs d'importance internationale en vue de créer les conditions nécessaires à la mise en place d'un système intégré de transport intermodal et de logistique à l'échelle régionale. L'Accord intergouvernemental sur les ports secs est entré en vigueur en 2016 et le cadre régional pour la planification, la conception, l'établissement et l'exploitation des ports secs d'importance internationale a été adopté par le Groupe de travail sur les ports secs à sa deuxième session, en novembre 2017. Les pays membres ont révisé les itinéraires des réseaux du Chemin de fer transasiatique et de la Route d'Asie lors des sessions du Groupe de travail sur le réseau du Chemin de fer transasiatique et du Groupe de travail sur la Route d'Asie. Dans sa résolution 72/5 en date du 19 mai 2016, relative au renforcement de la coopération régionale en matière de connectivité des transports pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique, la Commission a reconnu la nécessité de relier les économies des petits États insulaires en développement. Au cours de la période 2016-2017, le nombre de projets et programmes nationaux de mise à niveau des infrastructures de transport régionales a été de 83 (contre un objectif de 73 pour l'exercice biennal) et le nombre de membres de la CESAP signataires et parties à des accords mondiaux, régionaux et sous-régionaux a été de 82 (contre un objectif de 75 pour l'exercice biennal).

Réalisation escomptée : c) Renforcement de la capacité des États membres de la CESAP et du secteur privé de prendre et d'appliquer des mesures pour améliorer les opérations de transport international et la logistique

Énoncé des réalisations : La CESAP a continué d'aider les États membres à rendre plus efficaces leurs opérations de transport international et la logistique et à développer la connectivité opérationnelle des transports. La Conférence ministérielle sur les transports, tenue à Moscou du 5 au 9 décembre 2016, a conduit à la signature de l'Accord intergouvernemental sur les transports routiers internationaux le long du réseau de la Route d'Asie par la Chine, la Fédération de Russie et la Mongolie, à l'adoption de quatre textes types visant la facilitation des transports (l'accord sous-régional type relatif à la facilitation des transports, l'accord bilatéral type relatif au transport international routier, l'autorisation multilatérale type pour le transport international routier et le modèle type des systèmes d'information logistique) et à l'engagement à œuvrer pour l'établissement d'un comité de coordination interrégional sur les

transports entre l'Asie et l'Europe. Par ailleurs, le nombre de mesures visant à éliminer les goulets d'étranglement et à faciliter la circulation des personnes et des marchandises et les transports le long des itinéraires de transport et aux points de franchissement des frontières a atteint 34 en 2017 (contre un objectif de 34 pour l'exercice biennal), tandis que 18 pays ont pris des mesures pour améliorer la performance logistique (contre un objectif de 18 pour l'exercice biennal).

E. Sous-programme 4. Environnement et développement

Objectif de l'Organisation : Amélioration des politiques de prise en compte de l'environnement dans le développement, la gestion des ressources en eau et l'urbanification

Réalisation escomptée : a) **Meilleure compréhension, par les responsables des autorités locales et nationales et les autres parties prenantes, des moyens qui peuvent être mis en œuvre pour faire concorder l'élaboration des politiques environnementales et de développement et les grandes orientations en matière de gestion des ressources en eau et d'urbanification, compte tenu de la problématique femmes-hommes, avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable**

Énoncé des réalisations : Les travaux analytiques de la CESAP ont constitué une base solide pour les travaux axés sur les politiques aux niveaux national et régional à l'appui de la mise en œuvre des programmes internationaux de développement, notamment du Programme 2030, du Nouveau Programme pour les villes et de l'Accord de Paris. Au moins 10 références aux publications, notes d'orientation, projets et activités de la CESAP ont été relevées dans des documents, déclarations et déclarations de politique générale (contre un objectif de 10 pour l'exercice biennal), dont *Asia-Pacific Sustainable Development Goals Outlook* et *Eradicating Poverty and Promoting Prosperity in a Changing Asia-Pacific*, ainsi que le Rapport mondial de l'ONU sur la mise en valeur des ressources en eau de 2016 intitulé « Water and Jobs » et celui de 2017 intitulé « Wastewater : The Untapped Resource » auxquels la CESAP a contribué.

Réalisation escomptée : b) **Renforcement de la capacité des responsables des autorités locales et nationales et des principales parties prenantes d'élaborer des politiques environnementales et de développement et de mettre en œuvre les grandes orientations en matière de gestion des ressources en eau et d'urbanification, compte tenu de la problématique femmes-hommes, dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable**

Énoncé des réalisations : La CESAP a mené une série d'activités de renforcement des capacités et de projets sur le terrain, qui ont donné lieu à 11 initiatives conçues par les gouvernements et les principales parties prenantes aux fins de l'élaboration des politiques en matière d'environnement et de développement, et de la mise en œuvre des grandes orientations relatives à la gestion des ressources en eau et à l'urbanification (contre un objectif de 10 pour l'exercice biennal). Il s'agissait notamment d'initiatives concernant les approches intégrées de la planification en rapport avec l'objectif de développement durable n° 6 relatif à l'eau et à l'assainissement, le perfectionnement et le partage des enseignements tirés de la création de centres de récupération intégrée des ressources et l'élaboration de mesures

d'atténuation appropriées au niveau national pour la gestion durable des déchets, ainsi que d'un mécanisme d'intervention rapide pour faciliter l'élaboration de rapports nationaux volontaires sur la mise en œuvre du Programme 2030 et des objectifs de développement durable. On peut également mentionner l'élaboration d'une méthodologie pour répertorier les perspectives nationales sur le plan de la durabilité, et la CESAP a aidé directement le Gouvernement mongol à élaborer des orientations en matière de durabilité pour la Mongolie.

Réalisation escomptée : c) Renforcement des structures de coopération régionale (cadres et réseaux des responsables des autorités locales et nationales et des principales parties prenantes) à l'appui de l'élaboration des politiques environnementales et de développement et des grandes orientations en matière de gestion des ressources en eau et d'urbanification, compte tenu de la problématique femmes-hommes

Énoncé des réalisations : La CESAP a mené 10 initiatives (contre un objectif de 10 pour l'exercice biennal) visant à établir ou renforcer les cadres et réseaux de coopération régionale en rapport avec l'élaboration des politiques en matière d'environnement et de développement, la gestion des ressources en eau et les politiques d'urbanification, y compris leur dimension sexospécifique. La feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique a été adoptée lors du quatrième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable. La CESAP a mis en place la Plateforme de connaissances sur les objectifs de développement durable en milieu urbain en vue de promouvoir le partage des meilleures pratiques et la coopération entre les villes et entre les administrations locales de la région. Le Forum international sur une politique urbaine pour la réalisation des objectifs de développement durable, organisé en collaboration avec la CESAP, a réaffirmé l'engagement des villes à mettre en œuvre le Programme 2030, suivant des principes clés, notamment la coopération régionale. En outre, un système national de points de contact pour les objectifs de développement durable a été mis en place en 2016. La septième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique a répertorié dans sa Déclaration ministérielle les domaines prioritaires et y a formulé des propositions spécifiques pour renforcer la coopération régionale dans le domaine de l'environnement et du développement.

F. Sous-programme 5. Technologies de l'information et de la communication et réduction et gestion des risques de catastrophe

Objectif de l'Organisation : Renforcer l'apport de la desserte numérique, des applications des techniques spatiales et des stratégies de réduction et de gestion des risques de catastrophe à la réalisation d'un développement durable et résilient partagé par tous en Asie et dans le Pacifique

Réalisation escomptée : a) Renforcement de la coopération régionale en ce qui concerne la desserte numérique, les applications des techniques spatiales et la réduction et la gestion des risques de catastrophe à l'appui d'un développement durable partagé par tous

Énoncé des réalisations : Au cours de la période 2016-2017, les travaux de la Commission ont permis de renforcer la coopération régionale dans les domaines de la connectivité en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC), des applications des techniques spatiales et de la réduction et de la gestion des risques de catastrophe. En particulier, le Plan directeur pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information et le

Document-cadre de coopération régionale pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information ont été adoptés par les États membres en 2016, dans le but de guider les travaux sur la promotion de la connectivité régionale à large bande jusqu'en 2018. En outre, les États membres ont appuyé la proposition de la Commission d'établir le réseau Asie-Pacifique pour la résilience aux catastrophes en vue de faciliter une approche coordonnée du renforcement de la résilience aux catastrophes dans la région. Vingt-huit États membres ont indiqué qu'ils bénéficiaient des mécanismes de coopération régionale promus par la CESAP consacrés à la connectivité en matière de TIC, aux applications des techniques spatiales et à la réduction et à la gestion des risques de catastrophe en 2016-2017 (contre un objectif de 15 pour l'exercice biennal).

Réalisation escomptée : b) Amélioration de la connaissance qu'ont les États membres des stratégies et politiques efficaces en matière de desserte numérique, d'applications des techniques spatiales et de réduction et de gestion des risques de catastrophe, compte tenu de la problématique femmes-hommes, à l'appui d'un développement durable, résilient, équitable et sans exclusive

Énoncé des réalisations : À la suite des travaux menés par la CESAP au cours de la période 2016-2017, 88 % des États membres ont indiqué qu'ils connaissaient mieux les stratégies et les politiques relatives aux TIC, aux applications des techniques spatiales et à la réduction et à la gestion des risques de catastrophe, y compris leur dimension sexospécifique (contre un objectif de 75 % pour l'exercice biennal). Le *Rapport Asie-Pacifique sur les catastrophes* de 2017 visait à mieux faire connaître les risques dans la région, en particulier pour les pays à haut risque et à faible capacité, et les outils politiques susceptibles de les atténuer. En particulier, les décideurs ont été sensibilisés aux nouveaux dangers liés au déplacement géographique des risques transfrontaliers, tels que les cyclones tropicaux, les sécheresses et les inondations. La publication relative à l'état des TIC en Asie et dans le Pacifique en 2016 visait également à mieux faire connaître les problèmes et les politiques envisageables en matière de TIC, les résultats de cette action étant mesurés par le nombre de mentions et de téléchargements : 2 854 téléchargements ont été enregistrés pour les publications de la CESAP sur les TIC, les applications des techniques spatiales et la réduction et la gestion des risques de catastrophe (contre un objectif de 800 pour l'exercice biennal).

Réalisation escomptée : c) Renforcement de la capacité des États membres de mettre les technologies de l'information et de la communication, les applications des techniques spatiales et les stratégies de réduction et de gestion des risques de catastrophe au service d'un développement durable, résilient, équitable et sans exclusive

Énoncé des réalisations : Les activités du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement ont été élargies en vue de renforcer les capacités non seulement des fonctionnaires, des étudiants et des jeunes, mais aussi des femmes chefs d'entreprise. En coopération avec les partenaires de mise en œuvre des gouvernements et de la société civile, les programmes du Centre ont été contextualisés dans les programmes de renforcement des capacités des États membres. Le Centre a également aidé les États membres à acquérir l'expertise nationale nécessaire pour que l'on puisse bénéficier de ses programmes de formation aux niveaux national et communautaire. Quatre-vingt-onze pour cent des participants aux activités du Centre ont indiqué qu'ils étaient mieux à même d'appliquer les TIC au développement socioéconomique (contre un

objectif de 85 % pour l'exercice biennal). Le nombre d'initiatives reprenant partiellement ou incorporant des modules de formation et/ou des programmes d'études élaborés par le Centre a été de 476 au cours de l'exercice biennal (contre un objectif de 205 pour l'exercice biennal).

G. Sous-programme 6. Développement social

Objectif de l'Organisation : Renforcer la coopération régionale pour bâtir une société intégrée qui assure la protection, l'autonomisation et l'égalité de tous les groupes sociaux en Asie et dans le Pacifique

Réalisation escomptée : a) Renforcement des connaissances, des capacités et de la coopération régionales pour répondre aux tendances en matière de population et de développement, notamment au regard de l'égalité des sexes, en Asie et dans le Pacifique

Énoncé des réalisations : Les appels à l'action émis par la Commission dans ses produits d'analyse et de sensibilisation visant à remédier aux disparités et à œuvrer pour l'équité ont influencé la réforme législative et les engagements en faveur d'un développement plus inclusif et durable. Quatre initiatives ont été prises par les États membres, sur la base de cadres régionaux, pour promouvoir les politiques et programmes en matière de population et de développement, y compris leur dimension sexospécifique (contre un objectif de 4 pour l'exercice biennal). Quatre-vingt-quinze pour cent des personnes interrogées ont indiqué que leurs connaissances s'étaient améliorées grâce aux produits analytiques de la Commission sur les tendances et les politiques en matière de population et de développement, y compris leur dimension sexospécifique (contre un objectif de 80 % pour l'exercice biennal). Au travers de la plateforme intergouvernementale de la Commission, la région a fait part de sa perspective et de ses priorités pour les négociations à venir concernant le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et pour la réalisation des engagements sur le vieillissement convenus au niveau international. À la suite des travaux de la Commission, 90 % des participants ont fait état de l'amélioration de leurs connaissances et de leurs compétences dans les domaines touchant au vieillissement de la population, aux migrations et au développement (contre un objectif de 80 % pour l'exercice biennal).

Réalisation escomptée : b) Renforcement des connaissances, des capacités et de la coopération régionales, le but étant de consolider les systèmes de protection sociale, notamment en matière de santé et d'égalité des sexes, en Asie et dans le Pacifique

Énoncé des réalisations : Par ses travaux d'analyse et son assistance technique aux États membres, la CESAP a renforcé les capacités, les connaissances et la coopération régionale dans le but d'élargir les systèmes inclusifs de protection sociale. Quatre-vingt-douze pour cent des personnes interrogées ont indiqué que leurs connaissances s'étaient améliorées grâce aux produits analytiques de la CESAP sur les politiques de protection sociale et les bonnes pratiques, notamment en matière de santé et d'égalité des sexes (contre un objectif de 80 % pour l'exercice biennal). Quatre-vingt-neuf pour cent des participants ont fait état de l'amélioration de leurs connaissances et de leurs compétences grâce aux réunions et ateliers de la CESAP sur les systèmes de protection sociale et les services de prévention, de traitement, de soins et d'appui en matière de VIH, y compris leur dimension sexospécifique (contre un objectif de 80 % pour l'exercice biennal). Outre l'amélioration des connaissances, les travaux ont débouché sur quatre initiatives prises par les

États membres de la CESAP et les parties prenantes et visant à renforcer les systèmes de protection sociale et à améliorer l'accès aux médicaments, aux diagnostics et aux vaccins (contre un objectif de 3 pour l'exercice biennal).

Réalisation escomptée : c) Renforcement des connaissances, des capacités et de la coopération régionales, le but étant de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en Asie et dans le Pacifique

Énoncé des réalisations : Grâce à la plateforme intergouvernementale, aux travaux d'analyse et à l'assistance technique offerts, la CESAP a permis de renforcer la coopération régionale ainsi que les connaissances et la capacité des entités gouvernementales à intégrer la question de l'égalité des sexes dans les programmes nationaux de développement. Quatre-vingt-quinze pour cent des personnes interrogées ont indiqué que les produits analytiques de la Commission avaient amélioré leurs connaissances concernant le financement de la lutte pour l'égalité des sexes, l'administration en ligne aux fins de l'autonomisation des femmes, l'autonomisation économique des femmes dans un monde du travail en mutation, la promotion de l'esprit d'entreprise des femmes dans les pays de l'ASEAN et la budgétisation tenant compte de la problématique femmes-hommes (contre un objectif de 80 % pour l'exercice biennal). Par ailleurs, 99 % des participants aux réunions et ateliers de la CESAP sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont indiqué que leurs connaissances et leurs compétences s'étaient améliorées (contre un objectif de 80 % pour l'exercice biennal). Trois initiatives ont été prises par les États membres, en se fondant sur les cadres élaborés par la Commission, pour intégrer pleinement les dimensions sexospécifiques dans les politiques, la planification et les processus budgétaires nationaux, ce en vue d'assurer l'égalité des sexes et le développement durable (contre un objectif de 3 pour l'exercice biennal).

Réalisation escomptée : d) Renforcement des connaissances, des capacités et de la coopération régionales, le but étant de promouvoir les droits des personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique

Énoncé des réalisations : Les travaux de la Commission sur le handicap ont donné lieu à six initiatives prises par les États membres pour renforcer les cadres régionaux et sous-régionaux de promotion des droits des personnes handicapées, notamment les lois et politiques nationales, la prise en compte du handicap dans les plans d'action nationaux et sous-régionaux et la ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (contre un objectif de 4 pour l'exercice biennal). Grâce à son appui au Groupe de travail pour la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022), à la fourniture de services consultatifs, à la diffusion des meilleures pratiques et des produits analytiques, au développement des capacités techniques et à la prise en compte du handicap, ainsi qu'à la réalisation de l'examen à mi-parcours de la Stratégie d'Incheon visant à faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique, la CESAP a amélioré les connaissances et les capacités techniques des États membres. Quatre-vingt-quatorze pour cent des personnes interrogées (contre un objectif de 80 % pour l'exercice biennal) et 90 % des participants (contre un objectif de 80 % pour l'exercice biennal) ont indiqué que leurs connaissances et compétences en matière de handicap avaient été améliorées grâce aux travaux d'analyse et de renforcement des capacités de la Commission.

H. Sous-programme 7. Statistiques

Objectif de l'Organisation : Améliorer la disponibilité, la qualité, la pertinence et l'utilisation des statistiques à l'appui de politiques efficaces pour favoriser un développement durable qui profite à tous en Asie et dans le Pacifique

Réalisation escomptée : a) Plus grande sensibilisation des États membres aux stratégies et politiques en faveur d'un développement durable qui profite à tous en Asie et dans le Pacifique, notamment en matière d'égalité des sexes, grâce à une plus grande disponibilité des produits et des services statistiques pertinents

Énoncé des réalisations : Les produits et services statistiques offerts par la Commission, notamment la base de données statistiques de la CESAP et l'Annuaire statistique pour l'Asie et le Pacifique, ont fourni des informations essentielles sur les données de référence et l'état d'avancement de la mise en œuvre des objectifs du développement durable afin de mieux faire connaître les stratégies et les options politiques à même d'assurer un développement inclusif et durable. Ces produits ont également aidé à l'élaboration de plans de travail et de stratégies nationales pour le développement des statistiques en permettant une meilleure compréhension de la disponibilité actuelle des données, des lacunes et des moyens nécessaires. À la suite de ces activités, 95 % des participants interrogés ont indiqué que leur connaissance de la stratégie et des options politiques propres à assurer un développement inclusif et durable, y compris la problématique femmes-hommes en Asie et dans le Pacifique, avait augmenté (contre un objectif de 65 % pour l'exercice biennal). Les produits statistiques en ligne ont fortement progressé depuis le début de l'exercice biennal en passant de 5 000 téléchargements par mois à environ 7 450 (contre un objectif de 7 000 pour l'exercice biennal).

Réalisation escomptée : b) Renforcement des moyens dont disposent les États membres en Asie et dans le Pacifique pour produire et diffuser des données statistiques et pour les exploiter conformément aux normes internationalement acceptées et aux pratiques de référence de sorte à favoriser un développement durable qui profite à tous et prenne notamment en compte la problématique femmes-hommes en Asie et dans le Pacifique

Énoncé des réalisations : Opérant suivant la vision et le cadre d'action collectifs, les initiatives régionales de renforcement des capacités dans les domaines des statistiques économiques, des statistiques démographiques et sociales, de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil, des statistiques ventilées par sexe, des statistiques de l'environnement, des statistiques relatives aux catastrophes et de la modernisation ont été ajustées et réaménagées pour contribuer directement au Programme 2030. Quatre-vingt-quinze pour cent des participants aux activités de la CESAP (contre un objectif de 70 % pour l'exercice biennal) ont indiqué que leur capacité à produire, à diffuser ou à utiliser des statistiques conformément aux normes convenues au niveau international et aux bonnes pratiques s'était améliorée. Soixante-dix-neuf pour cent des participants aux cours de formation dispensés par l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (contre un objectif de 70 % pour l'exercice biennal) ont indiqué qu'ils étaient mieux à même de produire, de diffuser ou d'utiliser des données et des statistiques conformément aux normes convenues au niveau international et aux bonnes pratiques.

I. Sous-programme 8. Activités sous-régionales de développement

Composante 1

Activités sous-régionales de développement dans le Pacifique

Objectif de l'Organisation : Renforcer la coopération et l'intégration régionales correspondant aux priorités de la sous-région du Pacifique en matière de développement afin d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international et de parvenir à un développement durable qui profite à tous

Réalisation escomptée : a) **Renforcement des capacités des pays et territoires insulaires du Pacifique visant à planifier et mettre en œuvre des politiques en faveur d'une intégration harmonieuse des volets économique, social et environnemental du développement durable, prenant notamment en compte la problématique femmes-hommes**

Énoncé des réalisations : Dans le Pacifique, la CESAP a favorisé l'établissement de liens entre les priorités nationales en matière de développement durable et les cadres budgétaires et a contribué à une meilleure compréhension du financement du développement. On citera notamment l'adoption du Système de comptabilité environnementale et économique pour les comptes nationaux dans plusieurs pays. La CESAP a joué un rôle central dans la mise en place d'un cadre pour faire face aux effets des changements climatiques sur la mobilité humaine, y compris la mobilité de la main-d'œuvre. Elle a œuvré en faveur des droits des personnes handicapées dans le Pacifique, notamment en élaborant une loi type régionale pour faciliter la mise en œuvre au niveau national de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Douze États membres (contre un objectif de 12 pour l'exercice biennal) ont indiqué qu'ils trouvaient les activités de la CESAP pertinentes et utiles pour assurer une intégration équilibrée des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable, y compris les considérations sexospécifiques. Sept documents de planification nationale (contre un objectif de 4 pour l'exercice biennal) ont fait apparaître une meilleure intégration des dimensions du développement durable, en particulier l'égalité des sexes.

Réalisation escomptée : b) **Efficacité accrue des dispositifs régionaux du Pacifique destinés à la prise en compte des volets régionaux et sous-régionaux du développement durable, notamment grâce à l'échange de connaissances et à la coopération Sud-Sud**

Énoncé des réalisations : Le nombre d'initiatives de coopération Sud-Sud dans le Pacifique facilitées par la CESAP est passé à 22 (contre un objectif de 12 pour l'exercice biennal), en particulier dans le cadre de l'Équipe spéciale sur les objectifs de développement durable dans le Pacifique et en ce qui concerne la coopération régionale à propos des migrations liées aux changements climatiques. En outre, 80 % des décideurs nationaux (contre un objectif de 80 % pour l'exercice biennal) ont estimé que les produits de la CESAP visant le partage des connaissances étaient pertinents et utiles pour susciter une participation effective aux forums et processus sous-régionaux et régionaux relatifs au développement durable. En encadrant l'apport des Nations Unies à l'élaboration de la feuille de route du Pacifique pour les objectifs de développement durable, la CESAP a directement contribué à une meilleure efficacité des arrangements régionaux mis en place pour assurer la réalisation desdits objectifs et la mise en œuvre des Orientations de Samoa. Les

dirigeants du Pacifique ont convenu d'indicateurs régionaux qui permettront d'accroître sensiblement la cohérence et la responsabilité dans la programmation des organisations sous-régionales et des organismes des Nations Unies.

Composante 2

Activités sous-régionales de développement en Asie de l'Est et du Nord-Est

Objectif de l'Organisation : Renforcer la coopération et l'intégration régionales conformément aux priorités de développement de la sous-région de l'Asie de l'Est et du Nord-Est afin d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international et de parvenir à un développement durable qui profite à tous

Réalisation escomptée : a) **Participation accrue des décideurs des États membres de la CESAP en Asie de l'Est et du Nord-Est à la coopération régionale comme moyen de faire face aux grands problèmes du développement, notamment ceux de l'économie verte (dans le cadre du développement durable et de l'élimination de la pauvreté), de la préservation des milieux naturels et marins, de la pollution atmosphérique transfrontalière, du développement qui profite à tous en faisant appel aux compétences et aux connaissances des personnes âgées, des femmes, des jeunes et des personnes handicapées, en facilitant le commerce et les transports, la réduction et la gestion des risques liés aux catastrophes, tout en tenant compte de la problématique femmes-hommes dans tous les domaines et en œuvrant pour la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international**

Énoncé des réalisations : La CESAP a largement réussi à amener les décideurs des États membres de l'Asie de l'Est et du Nord-Est à prendre part à la coopération régionale dans le but de faire face aux grands problèmes de développement. En ce qui concerne l'économie verte, les États membres, dans le cadre du Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement, ont approuvé le Plan stratégique (2016-2020) pour la coopération dans plusieurs domaines, notamment la pollution atmosphérique, les zones marines protégées, la conservation de la nature et les villes à faible émission de carbone. S'agissant de la facilitation du commerce, la CESAP a offert aux gouvernements et aux parties prenantes une plateforme régulière de dialogue et d'évaluation commune. Au total, 248 participants (contre un objectif de 40 pour l'exercice biennal) ont engagé des discussions sur les principaux problèmes de développement. Quatre-vingt-cinq pour cent des participants (contre un objectif de 70 % pour l'exercice biennal) ont indiqué que les activités de la CESAP avaient amélioré leur compréhension de la coopération régionale comme mode d'action pour assurer les priorités de développement de la sous-région, y compris la prise en compte de leurs dimensions sexospécifiques.

Réalisation escomptée : b) Renforcement du partage des connaissances et des partenariats entre les États membres de la CESAP, la société civile et d'autres partenaires de développement en Asie de l'Est et du Nord-Est, visant à traiter les questions prioritaires du développement, en mettant en particulier l'accent sur l'économie verte (dans le cadre du développement durable et de l'élimination de la pauvreté), de la préservation des milieux naturels et marins, de la pollution atmosphérique transfrontalière, du développement qui profite à tous, en faisant appel aux compétences et aux connaissances des personnes âgées, des femmes, des jeunes et des personnes handicapées, en facilitant le commerce et les transports, la réduction et la gestion des risques liés aux catastrophes, tout en tenant compte de la problématique femmes-hommes dans tous les domaines et en œuvrant pour la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international

Énoncé des réalisations : La CESAP a largement progressé en ce qui concerne le renforcement du partage des connaissances et des partenariats entre les États membres, la société civile et les autres partenaires de développement concernés en Asie de l'Est et du Nord-Est. En vue d'améliorer la connectivité des transports, elle a fourni aux parties prenantes sous-régionales une plateforme pour discuter des moyens de coordonner les diverses initiatives nationales et de partager les connaissances sur les programmes de transport durable. Elle a également engagé de nouveaux partenaires pour renforcer le partage des connaissances sur la coopération pour le développement en Asie du Nord-Est. Quatre-vingt-cinq pour cent des participants (contre un objectif de 70 % pour l'exercice biennal) ont indiqué que les activités de la CESAP leur permettaient d'avoir un meilleur accès aux connaissances et à l'information pertinentes pour traiter les questions prioritaires en Asie de l'Est et du Nord-Est, y compris leurs dimensions sexospécifiques. Huit institutions partenaires de l'Asie de l'Est et du Nord-Est (contre un objectif de 4 pour l'exercice biennal) ont collaboré aux activités relatives au partage des connaissances et au renforcement des partenariats facilitées par la CESAP.

Composante 3

Activités sous-régionales de développement en Asie du Nord et en Asie centrale

Objectif de l'Organisation : Renforcer la coopération et l'intégration régionales conformément aux priorités de développement de la sous-région de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale afin d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international et de parvenir à un développement durable qui profite à tous

Réalisation escomptée : a) Renforcement de l'aptitude des États membres de la CESAP en Asie du Nord et en Asie centrale à élaborer et mettre en œuvre des programmes et politiques de développement ouverts à tous, équitables et viables tenant compte des priorités de la sous-région en matière de développement et de la problématique femmes-hommes

Énoncé des réalisations : La CESAP a amélioré les moyens dont disposaient ses États membres de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale pour l'élaboration des politiques et la coordination en organisant des séminaires sous-régionaux de renforcement des capacités, ainsi que par ses travaux analytiques, entre autres sur les questions de migration, les statistiques, la connectivité en matière de TIC et la réduction des risques de catastrophe, l'inclusion financière aux fins de la diversification économique, et l'inégalité. En 2016, le Conseil

d'administration du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale a adopté la Déclaration de Ganja sur la promotion de la réalisation des objectifs de développement durable au moyen d'une coopération accrue, le but étant de repositionner stratégiquement le Programme spécial en vue d'en faire une plateforme destinée à promouvoir la coordination et la cohérence des politiques entre ses pays membres dans l'optique de la mise en œuvre du Programme 2030. Globalement, 85 % des participants (contre un objectif de 85 % pour l'exercice biennal) ont indiqué que, grâce aux initiatives de la CESAP, ils étaient mieux à même de formuler et de mettre en œuvre des politiques et des programmes de développement inclusifs, équitables et durables qui répondent aux priorités de développement de la sous-région et tiennent compte des sexospécificités.

Réalisation escomptée : b) Renforcement des échanges de connaissances et des partenariats entre les États membres de la CESAP, les organisations régionales, la société civile et d'autres partenaires de développement en Asie du Nord et en Asie centrale, afin de traiter les questions prioritaires relatives au développement durable, ouvert à tous et équitable, et de réaliser les objectifs de développement adoptés au niveau international

Énoncé des réalisations : La CESAP, en coopération avec la Commission économique pour l'Europe, a organisé le Forum économique du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale sur le thème « Amélioration de la mise en œuvre des objectifs de développement durable par la coopération », ainsi que la onzième session du Conseil d'administration du Programme spécial à Ganja (Azerbaïdjan). Ces réunions ont rassemblé plus de 80 participants, dont des représentants des gouvernements de haut niveau. Le Conseil a adopté plusieurs décisions et la Déclaration de Ganja, fondée sur les recommandations du Forum économique. Quatre-vingt-trois pour cent des États membres de la CESAP de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale ont indiqué que la collaboration dans les principaux domaines prioritaires au niveau sous-régional en vue de la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, dont les objectifs de développement durable, avait augmenté (contre un objectif de 80 % pour l'exercice biennal). En outre, 10 institutions partenaires des États membres de la CESAP (contre un objectif de 8 pour l'exercice biennal) ont participé aux activités de partage des connaissances facilitées par la CESAP.

Composante 4

Activités sous-régionales de développement en Asie du Sud et du Sud-Ouest

Objectif de l'Organisation : Renforcer la coopération et l'intégration régionales conformément aux priorités de développement de la sous-région de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest afin d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international et de parvenir à un développement durable qui profite à tous

Réalisation escomptée : a) Amélioration de la connaissance et aptitude des États membres de la CESAP en Asie du Sud et en Asie du Sud-Ouest à élaborer et mettre en œuvre des politiques favorisant une coopération régionale pour s'attaquer aux grandes priorités en matière de développement, et réaliser les objectifs de développement adoptés au niveau international, notamment ceux qui concernent la problématique femmes-hommes et l'autonomisation, une attention spéciale étant accordée aux pays ayant des besoins particuliers

Énoncé des réalisations : Tirant le meilleur parti des multiples plateformes intergouvernementales performantes et s'appuyant sur ses travaux analytiques, la CESAP a souligné la nature critique des objectifs de développement durable pour la sous-région et la nécessité de maximiser les retombées parmi les objectifs interdépendants, d'améliorer la cohérence et la coordination des politiques et de favoriser des partenariats plus solides et une coopération et une intégration régionales plus profondes. Elle a mis l'accent sur les recommandations de politique générale inscrites dans une perspective d'avenir et a aidé les États membres à définir les priorités spécifiques de la sous-région et les problèmes de mise en œuvre et à les intégrer dans les principales instances régionales. Plus de 85 % des participants (contre un objectif de 75 % pour l'exercice biennal) ont fait état d'une meilleure compréhension et d'une plus grande capacité à mettre en œuvre la coopération régionale comme moyen d'action visant les priorités de la sous-région en matière de développement, y compris la prise en compte de leurs dimensions sexospécifiques. Quinze références (contre un objectif de 10 pour l'exercice biennal) à des mesures visant à encourager la coopération régionale dans les déclarations de politique générale ont été faites par les États membres de la sous-région.

Réalisation escomptée : b) Renforcement des échanges de connaissances et des partenariats entre les États membres, les organisations régionales, la société civile et d'autres partenaires de développement pour s'attaquer aux grandes priorités en matière de développement et combler les écarts dans ce domaine par le biais de la coopération régionale en Asie du Sud et du Sud-Ouest, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international, y compris la problématique femmes-hommes

Énoncé des réalisations : La CESAP a formulé des messages de la plus haute importance concernant les principales priorités de développement et les défis à relever dans la sous-région dans l'optique de la mise en œuvre intégrale du Programme 2030 et a veillé à ce que les perspectives et les analyses sous-régionales soient incluses dans ses publications. Plus de 84 % des participants (contre un objectif de 70 % pour l'exercice biennal) ont indiqué que les manifestations organisées par la CESAP avaient amélioré leur accès aux connaissances et aux informations pertinentes pour leur participation à la coopération régionale. Plus de 180 références et mentions dans les médias et les téléchargements (contre un objectif de 120 pour l'exercice biennal) ont repris les principaux produits, propositions et activités de la CESAP en Asie du Sud et du Sud-Ouest.

Composante 5

Activités sous-régionales de développement en Asie du Sud-Est

Objectif de l'Organisation : Renforcer la coopération et l'intégration régionales conformément aux priorités de développement de la sous-région de l'Asie du Sud-Est afin d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international et de parvenir à un développement durable qui profite à tous

Réalisation escomptée : a) Renforcement de l'aptitude des États membres de la CESAP en Asie du Sud-Est à élaborer et mettre en œuvre des politiques et programmes de développement ouverts à tous, équitables et viables pour régler leurs principaux problèmes de développement, en s'intéressant avant tout aux pays en développement les moins avancés et aux pays sans littoral, dans le cadre du partenariat entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et les Nations Unies

Énoncé des réalisations : Le Cambodge, le Myanmar, la République démocratique populaire lao et le Viet Nam ont poursuivi leur intégration dans la Communauté économique de l'ASEAN et continué de réduire les écarts de développement dans le but d'assurer la réalisation des objectifs de développement durable. Ces pays ont également entrepris d'incorporer les objectifs dans leurs politiques nationales, avec la pleine participation du secteur privé et d'autres parties prenantes. Quatre-vingt-trois pour cent des participants aux activités de la CESAP dans la sous-région (contre un objectif de 70 % pour l'exercice biennal) ont indiqué qu'ils étaient mieux à même d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des programmes de développement inclusif, équitable et durable qui traitent de leurs principaux problèmes de développement, notamment l'inégalité entre les sexes et la pauvreté.

Réalisation escomptée : b) Renforcement des échanges de connaissances et des partenariats entre les États membres, les organisations régionales, la société civile et d'autres partenaires de développement en Asie du Sud-Est pour s'attaquer aux grandes priorités visant à la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international, y compris la problématique femmes-hommes

Énoncé des réalisations : La CESAP a encouragé et facilité les initiatives de collaboration entre les États membres, la société civile et les autres partenaires de développement, notamment dans des domaines tels que la modélisation des objectifs de développement durable et les synergies entre les objectifs et le Programme d'action d'Istanbul et le Programme d'action de Vienne. Elle a aidé les décideurs à surmonter les contraintes institutionnelles afin de faciliter la collaboration intersectorielle, qui est fondamentale pour la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du développement durable. Globalement, elle a facilité effectivement six initiatives de collaboration (contre un objectif de 6 pour l'exercice biennal) associant les États membres et d'autres parties prenantes pour traiter les domaines prioritaires de la sous-région.

J. Sous-programme 9. Énergie

Objectif de l'Organisation : Promouvoir la sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en renforçant la coopération régionale en vue de la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international, y compris le Programme de développement durable à l'horizon 2030

Réalisation escomptée : a) Meilleure compréhension, par les responsables des gouvernements nationaux et les autres parties prenantes, des orientations et des stratégies pouvant être adoptées pour améliorer la sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie

Énoncé des réalisations : Afin d'aider les responsables des gouvernements nationaux et les autres parties prenantes à mieux appréhender les orientations et les stratégies pouvant être adoptées pour améliorer la sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie, la CESAP a organisé diverses activités, notamment des dialogues multipartites, favorisant la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n° 7 en recourant, par exemple, au Partenariat public-privé en faveur des pauvres pour le développement rural afin d'élargir l'accès aux services énergétiques. Soixante-douze articles et références aux publications de la CESAP et aux documents et activités connexes sont parus dans des publications relatives aux politiques et dans les principaux médias (contre un objectif de 30 pour l'exercice biennal), dont les suivants : *Towards a Sustainable Future : Energy Connectivity in Asia and the Pacific* et *2016 Regional Trends Report : Energy for Sustainable Development in Asia and the Pacific*. Le Portail Asie-Pacifique de l'énergie a été lancé dans le but de mettre à la disposition des États membres une base d'information solide pour l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles et a été consulté plus de 17 000 fois (contre un objectif de 120 pour l'exercice biennal).

Réalisation escomptée : b) Renforcement des cadres de coopération régionale et des réseaux de responsables des gouvernements nationaux et des principales parties prenantes en vue de l'élaboration de politiques et de stratégies relatives à la sécurité énergétique et à l'utilisation durable de l'énergie, y compris des aspects liés à l'égalité des sexes

Énoncé des réalisations : La CESAP a collaboré avec les gouvernements et les organisations internationales à l'élaboration d'initiatives visant à renforcer la capacité des États membres à assurer la transition vers un système énergétique durable en faisant appel à la coopération régionale. Ces initiatives de coopération régionale ont permis de dégager des solutions judicieuses aux problèmes propres à chaque pays. En 2016, l'action menée par la CESAP a abouti à huit initiatives de ce type (contre un objectif de 5 pour l'exercice biennal), dont celle relative au renforcement de l'accès à l'énergie en Asie et dans le Pacifique : les Grands défis et le Plan de collaboration volontaire du G20, l'Appel à l'action de Bakou en vue de la réalisation des objectifs de développement durable relatifs à l'énergie et d'une contribution à la mise en œuvre de l'Accord de Paris, le mémorandum d'accord avec l'Organisation pour le développement et la coopération mondiale en matière d'interconnexion énergétique, et le rapport du Forum sur l'accès à l'énergie, tenu durant la Semaine internationale de l'énergie de Singapour, concernant la stimulation du développement dans la région Asie-Pacifique. Les États membres de la CESAP pourront tirer parti de ces initiatives pour renforcer leur capacité à assurer la transition vers un système énergétique durable.